

On en a présenté un des plus importants il y a un jour ou deux, la Chambre ayant été saisie du bill sur la sécurité de la vieillesse qui vise à assurer une augmentation de 5 p. 100 du taux universel de la pension, soit de \$5.30 et de \$9.16 pour la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. A l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai insisté auprès du ministre la semaine dernière pour qu'il exempte les personnes de plus de 65 ans qui touchent les allocations aux anciens combattants. Nous avons reçu à cet effet des réponses évasives nous annonçant qu'on allait les traiter équitablement mais si nous n'insistons pas, rien ne se fera.

M. Dupras: Allons donc!

M. Marshall: J'ai entendu quelqu'un dire: «Allons donc». Je sais certainement que le ministère des Affaires des anciens combattants a fait beaucoup de bien pour les anciens combattants et j'en ai félicité le ministre. Mais chose étrange, monsieur l'Orateur, dans toute la série de documents lus par le premier ministre l'autre jour, aucun mot n'a été dit au sujet des anciens combattants. Ils sont 900,000 et si l'on compte les personnes à leur charge, le chiffre grimpe à trois millions, mais on ne les a pas mentionnés avant que la question soit soulevée à la Chambre.

Le gouvernement se vante toujours de ce qu'il a fait pour les anciens combattants. Il semble oublier toutefois qu'en 1915, il y a plus de 54 ans, un engagement a été pris que les anciens combattants canadiens de la première guerre mondiale et des guerres subséquentes serait protégés par le Parlement et le gouvernement du Canada. Le gouvernement peut se vanter de ce qui a été fait au cours des deux ou trois dernières années, mais il devrait voir la souffrance de ces anciens combattants qui sont considérés «finis» à 60 ans. Sans les combattants de 1914-1918 et de 1939-1945, un grand nombre d'entre nous ne serions pas ici aujourd'hui à essayer de régler les problèmes du pays et des 5,000 Canadiens miséreux qui vivent dans notre riche nation.

Le gouvernement ne devrait pas trop se glorifier de ce qui s'est passé jadis. Il devrait plutôt penser à ce qu'on peut faire pour les anciens combattants âgés de 70 à 80 ans qui ne profitent pas de l'engagement pris par nos prédécesseurs, il y a 54 ans.

Il y a une chose qui me trouble. Le président du comité permanent se leurre s'il croit que la presse va se préoccuper des affaires des anciens combattants. L'ignorance de la plupart des Canadiens à propos des questions qui touchent les anciens combattants témoigne de l'indifférence de la presse à cet égard. Je pourrais pratiquer l'escrime à la baïonnette au milieu de la Chambre des communes et personne ne s'occuperait de moi parce qu'on a oublié les anciens combattants qui ont aidé à édifier le Canada, il y a 54 ans.

M. Dupras: Ce n'est pas vrai, vous le savez.

M. Marshall: C'est un fait.

M. Dupras: Cessez donc de faire de la politicaille.

M. Marshall: Il dit «politicaille». Si jamais il en fut, c'est bien dans les propos qu'il nous a débités.

Demandes de documents

A plus d'une occasion, j'ai dit au ministre des Affaires des anciens combattants que je respecte ce qu'il tente de faire mais la faute en est au gouvernement. Et c'est un non-sens que de prétendre que quelqu'un puisse en faire un enjeu politique. Tout ce que je puis dire c'est ceci: j'espère que les autres avis de motions sur le sujet ne seront pas traités d'une manière aussi ridicule.

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Apparemment, monsieur l'Orateur, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pense que, parce que l'opposition en a le droit et qu'elle peut à son gré soulever n'importe quelle question, c'est très bien d'insinuer que la mesure à l'étude ne tient aucun compte des anciens combattants. C'est un sujet que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et moi-même avons abondamment discuté afin que la mesure ou le décret du conseil nécessaire soit dûment adopté pour que les anciens combattants bénéficient de l'augmentation de la pension de vieillesse. Nous espérons que cette mesure législative sera adoptée par la Chambre et entrera en vigueur en octobre. J'ai été étonné d'entendre le chef de l'opposition (M. Stanfield) insinuer, tout en posant une question supplémentaire, que nous faisons de la politicaille. L'opposition en fait sûrement, car cette question visait à consigner au compte rendu que l'opposition est la seule à se préoccuper de nos vétérans.

● (1740)

M. Marshall: Qu'est-il arrivé la semaine dernière, lorsque j'ai posé une question et qu'on m'a répondu d'une manière évasive?

M. Herbert: Je suis heureux de prendre part au débat actuel, car nous avons trop rarement l'occasion de discuter de façon générale de la législation des anciens combattants, de son application passée et actuelle.

Sous certains rapports, les vétérans canadiens ont eu beaucoup de chance. Les lois sur les anciens combattants ont toujours constitué le programme le plus complet, le plus positif que l'on ait jamais mis en œuvre en faveur des hommes et des femmes qui, pour la plupart, ont volontairement mis leur vie au service de leurs pays en temps de guerre. On pourrait même dire qu'ils sont doublement chanceux, car l'application de cet ensemble de lois excellentes a été de premier ordre. Des fonctionnaires dévoués ont fait preuve, dans leur travail, d'ingéniosité, de dynamisme et de compréhension à l'égard des anciens combattants, des veuves et des orphelins de ceux qui ont donné leur vie. Nous en entendons peu parler, mais cela témoigne de leur compétence et de leur efficacité. Du moment qu'ils remplissent leurs fonctions de façon satisfaisante, on s'imaginerait que la chose va de soi, comme l'eau d'une source, ou la bonne épouse au foyer.

Mais on entend dire parfois que le portefeuille des anciens combattants est un anachronisme, que la dernière grande guerre ayant pris fin il y a 28 ans, ce ministère n'est plus d'aucune utilité et aurait dû cesser de fonctionner graduellement il y a longtemps. Des déclarations de ce genre sont la preuve d'une triste ignorance des lois sur les anciens combattants et de leurs avantages à long terme; aussi je voudrais, durant quelques minutes, scruter rapidement l'avenir de ces prestations et, dans une certaine mesure, faire une mise au point.